

Tableau de la vie quotidienne à Montbrison

aux XVII^e et XVIII^e siècles

Négociants et marchands drapiers - Tissus et commerce

... Ses deux grands-pères vendaient du drap auprès de la porte Saint-Innocent. Ils ont amassé du bien à leurs enfants qu'ils paient maintenant peut-être cher en l'autre monde, et l'on ne devient guère si riche à être honnêtes gens...

Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, acte 3, scène XIII

Dans ses œuvres, Molière a très souvent moqué et stigmatisé les travers de la société dans laquelle il vivait. La comédie ballet du *Bourgeois Gentilhomme* en est un exemple remarquable. La citation ci-dessus ne titille-t-elle pas notre curiosité au sujet de cette riche corporation des marchands drapiers, corporation si présente aux XVII^e et XVIII^e siècles ?

Essayer de rendre compte, de dresser un panorama aussi complet que possible de cette activité commerciale et des gens qui exerçaient un tel négoce à cette époque, dans la capitale du Forez, est une tâche difficile pour maintes raisons.

La toute première vient de ce que les mots utilisés alors ne sont, trop souvent, que ceux de *marchand* ou *négociant*. La lecture de nombreuses minutes¹ relatives à la vie sociale et familiale des gens du commerce, en ces temps, nous montre que le notaire, procureur ou greffier dans les actes judiciaires, omet fréquemment de préciser quel est le champ d'application précis du négoce auquel se livrent les parties contractantes. Est dit *négociant* ou *marchand* tout individu se livrant à des activités commerciales d'une façon générale. Certes nous pouvons rencontrer le mot *marchand* accompagné d'une mention. On est dit alors : marchand boucher, marchand pâtissier, ciergier, épicier... mais le terme *négociant* est toujours employé seul et cette carence fait naître une réelle incertitude sur les activités du personnage².

On voudrait aussi savoir, grâce à des écrits, dans quelles conditions la fonction du drapier venait s'insérer entre celle du fabricant, tisserand ou autre, et celle du tailleur d'habits livrant au client le vêtement terminé.

Enfin, comment cette activité de drapier, au cours des siècles, a si longtemps assuré l'aisance du marché, voire l'édification de fortunes considérables.

*

* *

Se vêtir, depuis la plus haute Antiquité, a toujours été un souci permanent pour l'homme. Celui-ci très vite a dû trouver des substituts à ce que la nature lui offrait directement. Cette quête lui a valu bien des échecs. Beaucoup d'imagination et de labeur ont

¹ Fonds de la Diana et archives privées.

² C'est ainsi, par exemple, que la reconstruction du Pont d'Argent fut confiée à Chaland père et fils, négociants (sans grande compétence sauf celle de l'argent). Voir revue *Village de Forez* n°102.

été nécessaires pour progresser en ce domaine. Se nourrir, se loger, se vêtir ont toujours été les trois impératifs principaux devant les éléments hostiles. Au XVII^e siècle, en ce qui concerne le vêtement, bien des choses ont été découvertes ; depuis longtemps déjà, une certaine maîtrise sait faire face à la demande et aux besoins des individus.

Cependant, de décennie en décennie, les exigences se font de plus en plus grandes tout au moins de la part de certaines catégories de gens. L'ingéniosité aidant, fabricants, marchands et artisans essaient de faire face à la demande. Le commerce, du vêtement et de la lingerie, est devenu florissant. Si les plus humbles se satisfont d'articles de laine et de chanvre, d'autres souhaitent le drap d'Elboeuf ou de Tournon, d'Allemagne ou de Hollande, l'étoffe de Soucy, le velours de Lyon, le camelot, la mousseline, l'article de soie, le taffetas florentin, le bazin des Flandres...

Le marchand drapier est devenu une pièce incontournable et indispensable de la société. Son activité l'amène à jouer un réel rôle social. Son négoce s'exerce au plan national, mais parfois aussi international. Ainsi se font ou se défont des fortunes plus ou moins importantes. Nous rejoignons là le Bourgeois de Molière et sa fortune...

Montbrison, centre commercial régional important et actif, pour jouer pleinement son rôle, se devait d'avoir un nombre de marchands drapiers assez élevé. Ceux-ci devaient répondre aux souhaits d'une clientèle constituée d'une noblesse rurale et des membres d'une bourgeoisie riche issue des fonctions judiciaires ou administratives.

En un siècle « où l'on n'estime les hommes que par le changement des habits, des plumes et des garnitures..., où un faquin passe pour homme de condition à la faveur de son habit... » A. Furetière, où les vêtements portés à Versailles valent de véritables fortunes, on devine aisément la place de choix occupée par le marchand drapier. Le savoir-faire est grand, activé qu'il est par l'appétit d'entregent de la clientèle. Pour le lecteur du XXI^e siècle, il est beaucoup plus difficile d'avoir une idée précise des valeurs relatives de telles fournitures sachant que les conversions s'appliquant sur le seul argent, conduisent à des approximations trompeuses, souvent erronées.

Quelques repères

Que penser de la vente qui eut lieu en 1334, où un habitant de Chandieu, Pierre Ollier, dit Chézia, délaissa une journalée (720 m²) de vigne aux Bruyères contre un corsage (corps de robe) pour son épouse, à Siméon dit Pereyare ? (une vache valait 4 £). Elle devait être belle !

En 1577

- une robe de bureau pour 2 £ (une journée de maçon : 10 sols 9 deniers),
- un manteau de « petit gris » (garnitures de fourrure) 2 £ 10 sols (une vache : 13 £),
- un pourpoint de toile 2 £, passementé 2 £ 10 sols, de futaine 1 £ 11/2,
- un manteau drap 7 £,
- 30 serviettes de lin 2 £ (une vache : 15 £ ; un bœuf : 40 £).

En 1601

- 2 linceuls (draps de lit) 1 £ 10 sols (une vache : 18 £).

En 1664

- un habit drap 8 £ ; une aune de toile 16 sols ; 6 linceuls 28 sols ; 1 drap toile de lin 1 £ 2sols (une journée de laboureur : 5 sols ; 1 vache : 20 £ ; gages pour un domestique : 50 £ /an).

En 1710

- un habit de recteur (responsable maison de charité) 128 £ ; 1 aune de drap fin 6 £ 5 sols ; une aune de satin rouge 3 £ 12 sols (1 vache : 21 £ ; un bœuf : 28 £).

En 1726

- un habit de noce 20 £ ; pour un mariage bourgeois 40 £ 6 sols 3d ; 1 aune de toile 18 sols (1 vache : 23 £ ; 1 journée de maçon 15 sols ; gages pour une servante 60 £/an).

En 1773

- 1 habit de noce de 12 à 20 £ (gages d'un valet de peine 69 £/an).

En 1788

- 2 linceuls 6 £ ; 1 aune de toile 7 £ ; 1 aune de bureau 12 £ (1 vache : 50 £ ; 1 bœuf : 60 £ ; une journée d'ouvrier 7 sols à la *petite journée*.)

On remarque que l'article courant devient, peu à peu, à la portée d'un plus grand nombre de gens. L'achat de tissu, mais aussi de lingerie fine auprès du drapier se fait plus habituel au XVIII^e. Les productions rustiques du *teilleur de chanvre* et du tisserand à domicile ne satisfont plus tous les besoins. Même à la campagne, en particulier pour les cérémonies et les fêtes, on marque plus fréquemment son rang social par ce choix. La concurrence étant grande, le marché s'élargit aux provinces limitrophes voire aux pays étrangers.

Deux documents relatifs au commerce des tissus.

Compulsoire du registre de la Messagerie de Lyon à Montbrison, fait à la requête de Sieur François Chomel négociant - 21 mai 1806. « Requête à Monsieur le juge du tribunal civil et de commerce de Montbrison du sieur Jean Antoine Vicq négociant à Lodève sur demande faite par le Sieur Jean Lagier marchand drapier de cette ville il lui a été expédié le 7 avril... deux ballots (10 pièces de drap bleu 5/4 de Lodève teint en laine valant 4 224 francs) les ballots ne sont arrivés que le 26 suivant et remis au sieur Lagier le 27 à 3 heures du soir, celui-ci a clos son bilan au notaire le 26 à 6 heures du soir et n'ayant reçu les marchandises que le 27 à 3 heures du soir n'a pu les porter il lui importe de faire constater le fait et de faire compléter le registre de lad messagerie par un notaire ».

Chomel pour Rochetaillé fils me faisant fort... Rochat. (Bourgeade commis à cette fin le 19 mai 1806 ; signé Dupuy ; enregistré le 19 mai... Lebon).

Acte notarié : « est comparu sieur François Chomel négociant à Annonay pour Jean Antoine Vicq négociant à Lodève pour lequel il se fait fort pour constat sur registre de l'expédition du sieur Vicq audit Jean Lagier de Montbrison transport à l'auberge à l'enseigne « Corbeau noir » tenue par sieur Marcellin traiteur qui tient aussi le bureau des messageries - registre examiné - deux ballots draperie pour maître Lagier du poids de 460 livres doit 14, 15 francs - remboursement de 40,12 = 54,27 francs... la voiture publique était trop chargée le 26 on n'a pas pris une charrette particulière pour le transport des marchandises elle n'est arrivée que le 27 vers 12 heures - rédaction du procès verbal à 9 heures $\frac{1}{2}$, présence de Antoine Rochat, avoué - Hubert Gouillaud tanneur de Montbrison - Marcellin n'a pas voulu signer ». Bourgeade notaire impérial (n°18 rue Tupinerie).

Cet incident de transport dû à une défaillance des messageries montre l'importance

de la commande faite et la valeur du tissu acheté. La pratique est devenue courante de s'approvisionner en fournitures renommées provenant de villes situées dans d'autres provinces (Lodève - Hérault). On peut noter la notion moderne déjà usitée dans le transport : *obligation de résultat*. Un messenger réputé à cette époque était Blaise Faure résidant rue de la Boucherie. Le siège des messageries était à l'auberge du *Corbeau noir*. Celle-ci était située près de la halle aux grains et à l'angle de la rue Tupinerie. De nombreux voituriers, le plus souvent logés dans des auberges aux portes de la cité, assuraient aussi l'acheminement des marchandises.

Les marchands drapiers de notre bonne ville aux XVII^e et XVIII^e

1636 Claude Calmard³, son fils Thomas (époux Marthe Viallis), puis son fils Etienne Calmard en 1714 (époux Marie Guingard - 3 500 £ de dot)... en 1736 Benoit Calmard (cousin).

1637 Jean Vallin (époux dame Ollier).

1660 Denys Montillon (drapes et dentelles rue Malvoisin).

1662 Denys Guyot.

1676 Antoine Girautrud (époux Jeanne Calmard), place du Marché.

1677 Claude Poculot (époux Louise Girautrud) et Poculot fils de Claude

1680 Charles Perrier.

1687 Denis Vallin (marchand et *hoste* époux d'Elizabeth Poculot (beau-frère du procureur Fougerouse).

1688 Jean Grimaud.

1696 Claude Aymard.

1710 Jean-Baptiste Michel

1713 Pierre Fournel (André Fournel fils - Mathieu Fournel), cette famille (et ses alliés) faisait du voiturage de proximité mais aussi des transports fort lointains. Elle possédait une auberge et de vastes bâtiments à la porte de la Madeleine, etc.

1715 Blaize Latanerie - Philippe son fils (époux Antoinette Saleyron, rue Tupinerie).

1742 Pierre Dusser, rue Précomtal.

1746 Mathieu Fauvel.

1748 André Essoile puis Jean son fils (époux de demoiselle Catherine Gratallier en 1760)

1750 Anne Bonnard, *marchand de Modes*.

1751 Jean Laguirand.

1751 Claude Tissier.

1751/1791/1806 Jean Lagier (voir minute précédente).

(liste non exhaustive

- les dates sont celles des actes)

Les activités du marchand drapier ou du négociant n'appelaient guère l'établissement d'actes devant notaire, autres que ceux de la vie privée (testaments, contrats de mariage,

³ Branche d'une famille de petite noblesse issue d'Auvergne.

donations...). Pas de contrats d'appren-tissage, d'achats ou de ventes relatifs aux tissus. Le plus souvent les transactions se faisaient en espèces et oralement, par lettre de change, effets de commerce ou actes sous seing privé... Cette activité commerciale, en sa pérennité était liée le plus souvent à une activité familiale précédente du même ordre et à l'argent. Les alliances entre les négociants étaient fréquentes (dynasties).

*
* *

Remarques

Le développement des techniques de fabrication appliquées au tissu, la désaffection pour les productions locales, firent qu'au cours du XX^e siècle, ce négoce perdant certains de ses intervenants prit un autre aspect. Le tissu va désormais directement de l'usine de tissage chez le *tailleur*. On voit apparaître de plus en plus le *prêt à porter*. Le développement de cette nouvelle industrie de la confection, à laquelle s'ajoutent bientôt la vente par correspondance et les grands magasins (dès la fin du XIX^e), fait que le marchand drapier est devenu plus rare et tend à disparaître sous sa forme ancienne. Nos marchés et nos foires n'offrent plus guère ces coupons, ces rouleaux de tissu qui réclament l'artisan qui en fera un article *sur mesure*. Certes la *haute couture* charme nos yeux, berce nos rêves mais laisse à l'article courant le soin de vêtir le plus grand nombre.

Jean GUILLOT

[Village de Forez, n°107, avril 2008]